



CONSEIL ET INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
Aménagement & Territoires



VILLE DE LAVAL

Quartier de la Transmission

Notice Incidence Natura 2000
Evaluation simplifiée

Décebre 2013

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
4, avenue Millet
44000 NANTES

Tél. : 02 40 48 99 99
Fax : 02 40 48 04 44
E-mail : nantes@inddigo.com

www.inddigo.com



SOMMAIRE

1	COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET	3
2	DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1	Situation du projet.....	3
2.2	Nature, volume et objet de l'opération	3
2.2.1	<i>Programmation / aménagements.....</i>	<i>3</i>
2.2.2	<i>Equipements majeurs.....</i>	<i>4</i>
2.2.3	<i>la cité de la réalité virtuelle - cluster visuel</i>	<i>5</i>
2.3	Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 et cartographie	6
2.1	emprise du projet.....	6
2.2	Durée prévisible et période envisagée des travaux du projet	6
2.3	Budget.....	6
3	DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET.....	7
4	ENTRETIEN / FONCTIONNEMENT / REJETS	7
5	ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE.....	8
5.1	Protections et inventaires.....	8
5.2	Les habitats naturels du site.....	8
5.2.1	<i>Les zones humides.....</i>	<i>9</i>
5.2.2	<i>La flore et la faune sauvage dans la zone de projet.....</i>	<i>9</i>
6	INCIDENCES DU PROJET.....	10
6.1	Destruction ou détérioration d'habitats	10
6.2	Destruction ou perturbation d'espèces	10
6.3	Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales.....	10
7	CONCLUSION.....	10

1 COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Dénomination sociale : Ville de Laval
Forme juridique : Collectivité territoriale
Siège social : Place du 11 Novembre
53 000 LAVAL

Signataire de la demande : M. Jean-Christophe BOYER
Maire de Laval

Personne en charge du suivi du dossier : Jean-Michel MACRA
Directeur général des services techniques

Téléphone : 02 43 49 46 28
Courriel : jean-michel.macra@laval.fr

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 SITUATION DU PROJET

Le projet se trouve sur la commune de Laval, en Mayenne (53), dans la région Pays de la Loire.

La dissolution du 42ème Régiment de Transmissions de Laval (940 militaires et 51 civils) et le regroupement à Rennes du détachement de Laval de l'école supérieure d'application des transmissions (ESAT, 39 militaires et 10 civils) ont donné lieu en 2011 au départ de plus de 400 familles et environ 2 500 personnes (2,5% de la population de l'agglomération lavalloise).

Cette restructuration intervient peu après que le département a subi une fragilisation de son tissu industriel ayant donné lieu à la signature du contrat de site du bassin d'emploi de Laval, consécutivement à la suppression en 2004-2005 d'environ 1 115 emplois dans le cadre de plans sociaux d'entreprises.

La surface du 42°RT de 50 ha équivaut à celle du centre-ville historique de Laval, elle offre donc la possibilité d'un projet urbain d'envergure qui permettra de développer l'ouest de Laval. Le 42°RT devient donc un pôle pilote dense et structurant pour Laval, rayonnant dans les secteurs proches.

2.2 NATURE, VOLUME ET OBJET DE L'OPERATION

2.2.1 PROGRAMMATION / AMENAGEMENTS

Le projet de reconversion s'oriente vers une programmation diversifiées et équilibrée en termes de fonctions urbaines :

- Un pôle de formation sanitaire et sociale,
- Un programme de logements attractifs, un programme de logements neufs intégrant les principes de développement durable, offrant une grande mixité des populations, des formes urbaines originales,
- Une cité de la réalité virtuelle, qui confortera les acquis du territoire en termes d'image et de notoriété,
- Des activités tertiaires,
- Des services publics regroupés dans un hôtel communautaire,
- Un équipement polyvalent permettant l'accueil de manifestations culturelles ou sportives d'envergures départementale, régionale voire nationale.

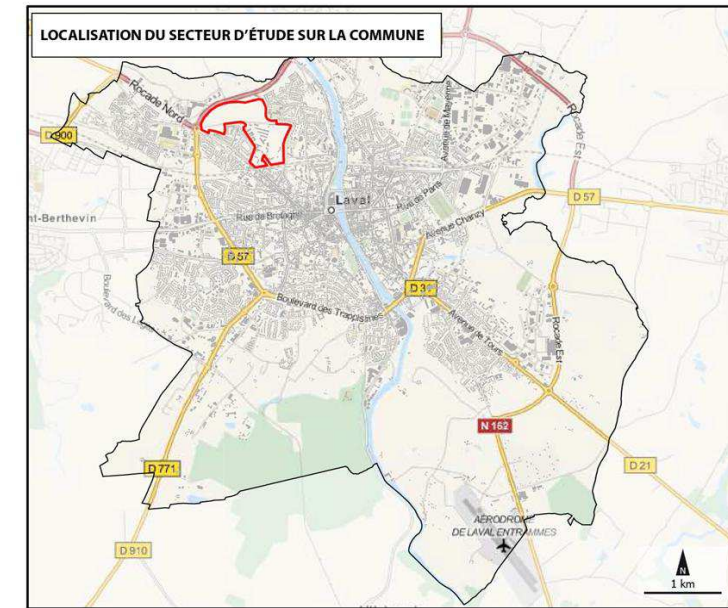


Figure 1 : Position du projet dans l'agglomération lavalloise

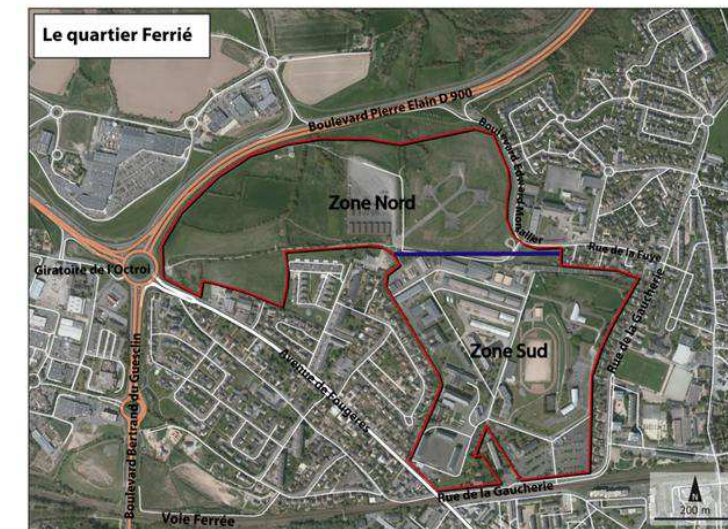


Figure 2 : Emprises du projet et intégration dans le tissu urbain de Laval



Figure 3 : Perspective globale du projet d'aménagement et de sa programmation d'ensemble – horizon 2040

Le projet prévoit 40 000 m² de locaux d'activités neufs, dont :

- 8 300 m² de locaux neufs
- 18 000 m² en réhabilitation
- 9 500 m² de laboratoires

Pour les commerces, en neuf et en réhabilitation, le projet prévoit 5 400 m² :

- 4 700 m² de locaux neufs
- 680 m² en réhabilitation

Le site du 42^{ème} RT présente l'opportunité pour la Ville de Laval de construire une offre de logement qui s'inscrit dans le cadre des objectifs du PLH et qui lui permette de restaurer son attractivité.

Le programme de logements est établi à partir d'un plan potentiel de densification à 30 ans. Cette prospective réaliste permet d'anticiper une vision à terme du quartier et en particulier de ne pas consommer les terrains par de l'habitat individuel. Trois phases principales permettront la réalisation du quartier :

- 648 logements en 2021
- 615 logements en 2030
- 695 logements en 2040

2.2.2 EQUIPEMENTS MAJEURS

- Construction d'un EHPAD de 126 lits

L'objet de l'opération est de regrouper les établissements de Port-Val et de l'Épine, toujours en activité. Le projet vise à fusionner les deux établissements tout en créant une structure plus adaptée aux besoins des résidents. L'EHPAD aura une capacité de 126 lits, comprenant :

- une unité de 14 lits directement affectée aux personnes démentes déambulantes de type Alzheimer ou assimilées (de type UPAD c'est-à-dire UHR non labellisée).
- Deux unités de 28 lits fonctionnant de façon autonome et pouvant être scindées chacune en deux unités de 14 lits à moyen ou long terme
- Deux unités de 28 lits, non modulables.
- Equipement départemental à vocation sportive et événementielle

Le Conseil Général envisage d'implanter un équipement sportif, culturel et événementiel structurant. Le projet vise à renforcer le développement, le rayonnement et l'attractivité de la Mayenne. Il s'agit de permettre aux Mayennais de profiter de manifestations d'envergure dans un lieu moderne et fonctionnel.

Le Conseil Général a ainsi choisi le scénario d'un équipement polyvalent sportif et événementiel à très forte flexibilité et modularité afin de pouvoir accueillir une offre de manifestations très diverses aussi bien sportives (compétition et sport démonstration/gala), spectacles, artistiques et culturelles, événementielles, congrès, salons, foire.

- Vocation événementielle culturelle, sportive et économique : une grande salle principale modulable multifonction pouvant accueillir jusqu'à 3 000 personnes
- Une salle secondaire d'entraînement et d'échauffement de 44 m * 24 m (jauge 500 à 800 spectateurs)
- Une salle plénière polyvalente de 500 places (congrès),
- Des équipements optionnels : aire multifonctionnelle extérieure, espace balnéothérapie (rééducation et préparation physique des athlètes et des sportifs, salle d'escalade ...)

Ce programme nécessite environ 8 400 m² de surface utile pour 9 700 m² de surfaces de Plancher, auxquels il faut ajouter : 3600 m² d'espaces extérieurs (parvis, cour de service, voies pompier), 5700 m² de stationnement réservés et 15000 m² de stationnement grand public.

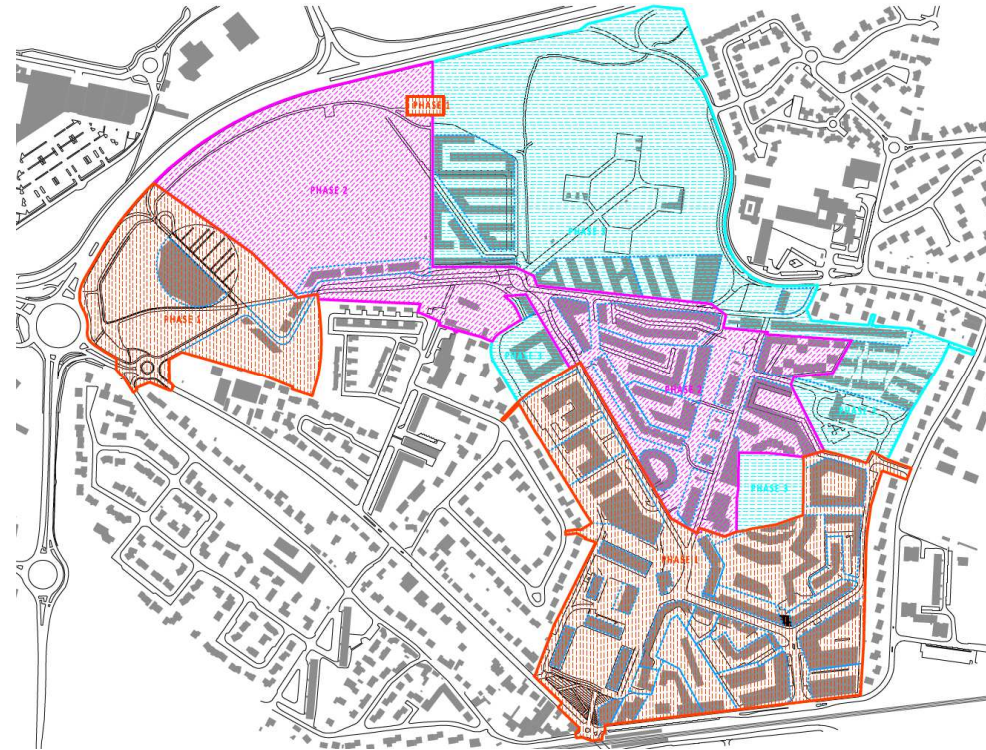


Figure 4 : Phasage du projet

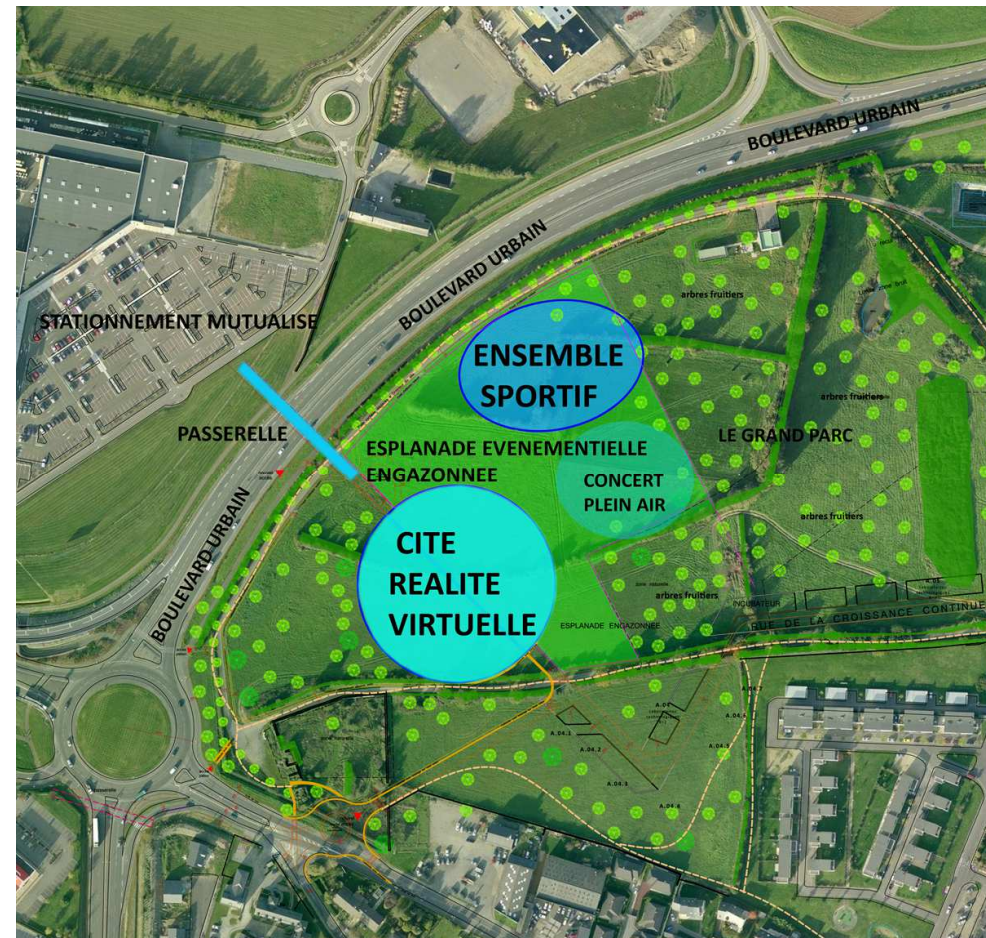


Figure 5 : Principe d'implantation de l'équipement départemental à vocation sportive et événementielle à proximité de la Cité de la Réalité Virtuelle

2.2.3 LA CITE DE LA REALITE VIRTUELLE - CLUSTER VISUEL

La réalité virtuelle est une simulation informatique interactive immersive, visuelle, sonore d'environnements réels ou imaginaires. Les applications de la réalité virtuelle sont nombreuses, notamment dans le domaine de l'industrie, de la recherche, de la formation, de l'éducation et de la médiation culturelle. La Réalité Virtuelle trouve également des applications importantes dans la recherche pour les personnes en situations de handicap.

Depuis une dizaine d'années, Laval Agglomération a fait le choix pour son développement économique, de s'engager dans le domaine des technologies de la communication et de la réalité virtuelle. Aujourd'hui, un véritable « cluster » en ce domaine est présent sur le parc universitaire et technologique lavallois et travaille étroitement avec le pôle de compétitivité mondial "Images et Réseaux".

La Région Pays de la Loire, la Ville de Laval et Laval Agglomération souhaitent offrir aujourd'hui une « réalité physique » et une visibilité à cette excellence régionale en créant la Cité de la Réalité Virtuelle.

Le complexe envisagé serait positionné de façon stratégique, en bord de rocade plutôt au voisinage du rond point sur lequel débouche la route de Fougères, de façon à assurer une visibilité maximale. L'ensemble des besoins recensés conduit à un projet d'une surface utile de l'ordre de 7 500 m². Les futurs utilisateurs sont

- Les acteurs de la formation et de la recherche
- Les acteurs du monde de l'entreprise et les associations
- Le grand public.

La Cité de la Réalité Virtuelle est Etablissements Recevant du Public.

La fréquentation attendue de la CRV est liée aux salles d'exposition permanente et temporaire, Hall d'accueil, zones de restauration, salle de conférences et réunions), Cantine numérique, locaux d'enseignement,...) soit un effectif total ERP de 890 personnes environ et 170 salariés environ.

- Hôtel communautaire

L'importante disponibilité de locaux, conséquence du départ du 42ème Régiment de Transmission de Laval, constitue une opportunité pour Laval Agglomération de constituer un hôtel communautaire regroupant l'ensemble de ces services. Il contribuera à renforcer la lisibilité de l'administration locale.

L'hôtel communautaire trouvera sa place dans la partie historique du quartier Ferrié, plus précisément dans le bâtiment 12 qui est actuellement occupé par des bureaux en totalité et réutilisable en l'état (travaux d'accessibilité à prévoir).

Le reste des surfaces, de l'ordre de 9566 m² permettra de constituer un pôle d'activités tertiaires

- Autres programmes
 - La réhabilitation d'un bâtiment par la SEM LMA pour l'accueil de structures liées au secteur médical
 - Le SATM (service interentreprises de la santé au travail en Mayenne), le CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique), le Centre Médico Scolaire de Laval héberge actuellement dans un bien de la Ville qui doit être cédé à la région et éventuellement les locaux nécessaires à l'accueil de la formation des ergothérapeutes. Une étude de faisabilité a été réalisée.
 - Une maison des syndicats et pôle ressource pour les associations ainsi qu'une partie du CCAS. Le projet consiste à transférer les organisations localisées actuellement rue St Mathurin et rue du Docteur Ferron à Laval. Le recueil des besoins a été réalisé, un premier projet d'affectation est à l'étude et le pré programme du pôle ressource pour les associations est en court de rédaction. L'objectif est la réalisation du projet au plus tôt.
 - La création d'une antenne pôle emploi. L'opération réalisée par LMA est en cours. La livraison est prévue courant fin 2013
 - installation de la police municipale. La police municipale a intégré les lieux à la fin du mois de juin 2012.



Figure 6 : Implantation de la cité de la réalité virtuelle et photomontage du futur site

2.3 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ET CARTOGRAPHIE

Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à une distance d'approximativement 12km. Il s'agit du site FR 5202007 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume »

2.1 EMPRISE DU PROJET

La surface des parcelles concernées par le projet représente approximativement de 50 ha.

L'emprise au sol permanente du projet correspond à la superficie totale du terrain sur lequel sera réalisé le projet. L'emprise au sol temporaire du projet correspond aux surfaces nécessaires pour la phase travaux. Ces éléments ne sont pas connus à ce jour avec précision, mais les surfaces requises pour les travaux devraient être circonscrites à la zone de projet et ses abords immédiats.

2.2 DUREE PREVISIBLE ET PERIODE ENVISAGEE DES TRAVAUX DU PROJET

Le programme du PEM de Laval a une durée de vie « indéterminée ». Les travaux de sa mise en œuvre devraient s'étirer sur 20 ans, à compter de 2015.

2.3 BUDGET

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

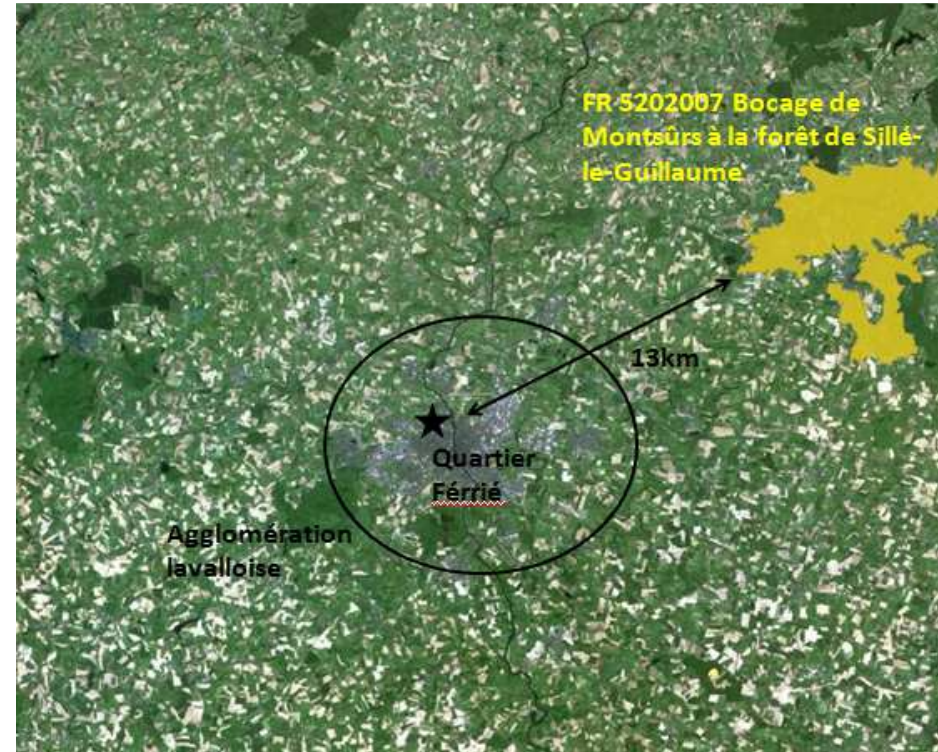


Figure 7 : localisation du site Natura 2000 le plus proche du site de projet



Figure 8 : Cartographie de la zone d'influence éloignée du projet

3 DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...). La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de considérer les impacts suivants :

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation : circonscrit au site de projet même
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations : limités aux abords immédiats du site
- Pollutions possibles : limités aux abords immédiats du site
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation : peu probable
- Bruits : limités aux abords immédiats du site

Ainsi la zone d'influence du projet se concentre essentiellement sur le site même, les abords du projet et sur les espaces urbains environnants (zone d'étude rapprochée). Par commodité et pour inclure l'éventualité de déplacement d'espèces, notamment avifaunistiques, l'analyse du contexte écologique a été appliquée sur un rayon de 4 km autour du site de projet, de manière à inclure les zones naturelles significatives les plus proches (zone d'étude éloignée) et à considérer d'éventuels impacts très indirects en lien avec la mise en œuvre du projet.

4 ENTRETIEN / FONCTIONNEMENT / REJETS

Le projet est une source d'augmentation de la population et des activités dans ce secteur urbain. Même si des phénomènes de report sont à prendre en compte, notamment au niveau des logements, on peut considérer que le projet est une source d'augmentation nette dans ces deux domaines.

Ainsi, il engendrera à terme :

- De nouvelles consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre (GES), principalement liées aux surfaces habitables et d'activités (alimentation en électricité, chauffage, eau chaude sanitaire,...) et aux transports :
 - Le projet va également engendrer de nouveaux flux de déplacement à travers l'accueil d'une nouvelle population résidente et active sur le site. Se rajoute à cela des transports liés aux livraisons ainsi qu'à l'enlèvement des déchets. Un phénomène de report « positif » est à prendre en compte dans le sens où une partie des futurs habitants et actifs du nouveau quartier sont des personnes déjà être installés sur le territoire, et qui utilisent leur voiture pour rejoindre le centre ville de Laval et leur lieu de travail : le projet permet alors de réduire voire supprimer ces déplacements.
- Les impacts potentiels du projet sur l'eau concernent :
 - Les rejets d'eaux usées, dus à l'augmentation de population sur le secteur :

Ces populations supplémentaires créeront un volume total estimé à plusieurs mètres-cubes par jour. Il s'agit d'eaux usées comparables aux effluents urbains classiques, avec une charge essentiellement organique biodégradable ;
 - L'imperméabilisation supplémentaire des sols est négligeable par rapport à l'état actuel du site. Le projet réutilise au maximum les surfaces imperméabilisées existantes, à l'exception du secteur d'aménagement

du pôle dédié à la Cité de la Réalité Virtuelle et de l'équipement départemental sportif et culturel.. Il intègre des dispositions visant à stocker les eaux pluviales (aujourd'hui directement rejetée au milieu naturel) et écrêter les volumes rejetés par la maîtrise du débit de fuite des bassins réservoirs ;

- La consommation de ressource en eau. L'augmentation de population implique une hausse des consommations d'eau potable. Les conséquences sont toutefois négligeables par rapport enjeux liés à la disponibilité de la ressource ;
 - impact sur l'écoulement de la nappe : les interventions en ouvrage souterrains (notamment parking) sont très limitées et ne devraient pas perturber l'écoulement de la nappe.
- Les nouveaux habitants et les activités développées seront à l'origine d'un trafic automobile augmenté, et donc de l'émission de polluants atmosphériques.

Il est difficile d'estimer les émissions de polluants liées au trafic engendré par le projet, car les données concernant la fréquentation future du site sont difficilement estimables à ce jour.

Sans nier la contribution de ce trafic à l'augmentation des émissions de polluants au niveau de la ville de Laval, il n'est pas considéré que le projet aura un impact significatif en termes de dégradation de la qualité de l'air. De plus, on peut considérer que les futurs habitants, actifs et clients du quartier se déplaceront autrement qu'en voiture personnelle, mais plutôt à pied ou en transports en commun. A une échelle plus large, le rapprochement de populations autour d'un pôle multimodal est une manière de réduire les besoins en déplacements motorisés et donc les émissions de polluants atmosphériques.

- Le projet sera source de nuisances sonores supplémentaires liées à :
 - un trafic de véhicules plus important
 - la création d'activités nouvelles au centre ville (activité, habitat, animation autour des activités du pôle gare, ...)
- Le bruit généré par les divers équipements du projet (CTA, Ventilation...) ne devra pas entraîner des émergences au niveau des logements riverains supérieures aux valeurs limites autorisées. Le projet de requalification propose une forme urbaine qui devrait éviter la dispersion des bruits, notamment ceux en provenance du trafic ferré ou routier (rocade).
- L'augmentation du nombre de logements et d'habitants, ainsi que le développement d'activités nouvelles conduira à une augmentation de la production de déchets :
 - déchets générés par les logements
 - déchets générés par les activités de bureau
 - déchets générés par les activités commerciales

5 ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

5.1 PROTECTIONS ET INVENTAIRES

La zone d'étude rapprochée (zone d'influence) ne recoupe aucun périmètre de protection ou d'inventaire.

La zone d'étude éloignée recoupe les périmètres de protection ou d'inventaire suivant :

- ZNIEFF de type 1 : 00003064 « Grotte de la Coudre » (à moins d' 3 km au nord du site) ;
- ZNIEFF de type 1 : 00003042 « Carrières et fours à chaux de Louverné » (près de 4 km au nord-est du site) ;
- ZNIEFF de type 1 : 00003046 « Prairies humides de la Chesnaie » (à 3 km au sud du site) ;
- Absence de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2
- Absence de Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

A proximité du périmètre de projet, il n'y a aucun zonage de protection lié au patrimoine naturel, tels que des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Réserves Naturelles, sites « Convention RAMSAR » sur les zones humides, Espaces Naturels Sensibles, etc.

Le projet s'inscrit dans un milieu partagé entre espace urbanisé au sud occupé par les bâtiments et la voirie de l'ancienne caserne et au nord par un espace dégagé, libre et naturel.

A noter en périphérie immédiate de la zone de projet des secteurs particuliers :

- La rocade au nord qui constitue une coupure écologique
- La voie ferrée au sud qui constitue également une coupure écologique

Cette dichotomie Nord-sud une caractéristique à préserver

5.2 LES HABITATS NATURELS DU SITE

Le site ne fait l'objet d'aucun zonage de protection ou de reconnaissance environnementale. La partie non artificialisée « nord » (surface approximative de 26 ha) a fait l'objet d'un diagnostic. Le site s'inscrit sur la marge nord de la ville de Laval, le long de la rocade. Dans ce contexte, la caserne apparaît enclavée dans un secteur urbanisé. Les liens avec les espaces « naturels » ou agricoles proches sont fortement perturbés par la présence de la rocade, cette dernière constituant une coupure biologique difficilement franchissable par la faune.

Cependant, il faut noter la présence de la coulée verte associée au ruisseau des Périls s'écoulant au nord de la rocade qui permet d'éventuels échanges avec la vallée de la Mayenne et le bocage.

Les milieux constituant ce secteur sont :

- Les prairies de fauche (surface approximative de 24,5 ha)
- Fruticées ou faciès d'envahissement de la ronce (surface approximative de 0,3ha)
- Haies bocagères (linéaire approximatif : 1200 mètres ou 1,2 ha)
- Mare (surface approximative de 150 m²)

Parmi les habitats les plus intéressants, on relèvera la présence de beaux alignements d'arbres âgés, dont certains présentent des cavités riches en terreau ; d'une petite zone humide accompagnée d'une mare et de prairies permanentes. À cela s'ajoute la tranquillité dont bénéficie ce site, offrant ainsi une quiétude intéressante pour la faune locale (faible fréquentation humaine, absence de chasse).

Plusieurs secteurs apparaissent comme des habitats « vitaux » pour le maintien des espèces protégées et des espèces peu fréquentes à rares recensées sur la caserne (cf. carte de synthèse des enjeux ci-après).

Cartographie des zones humides fonctionnelles à Laval

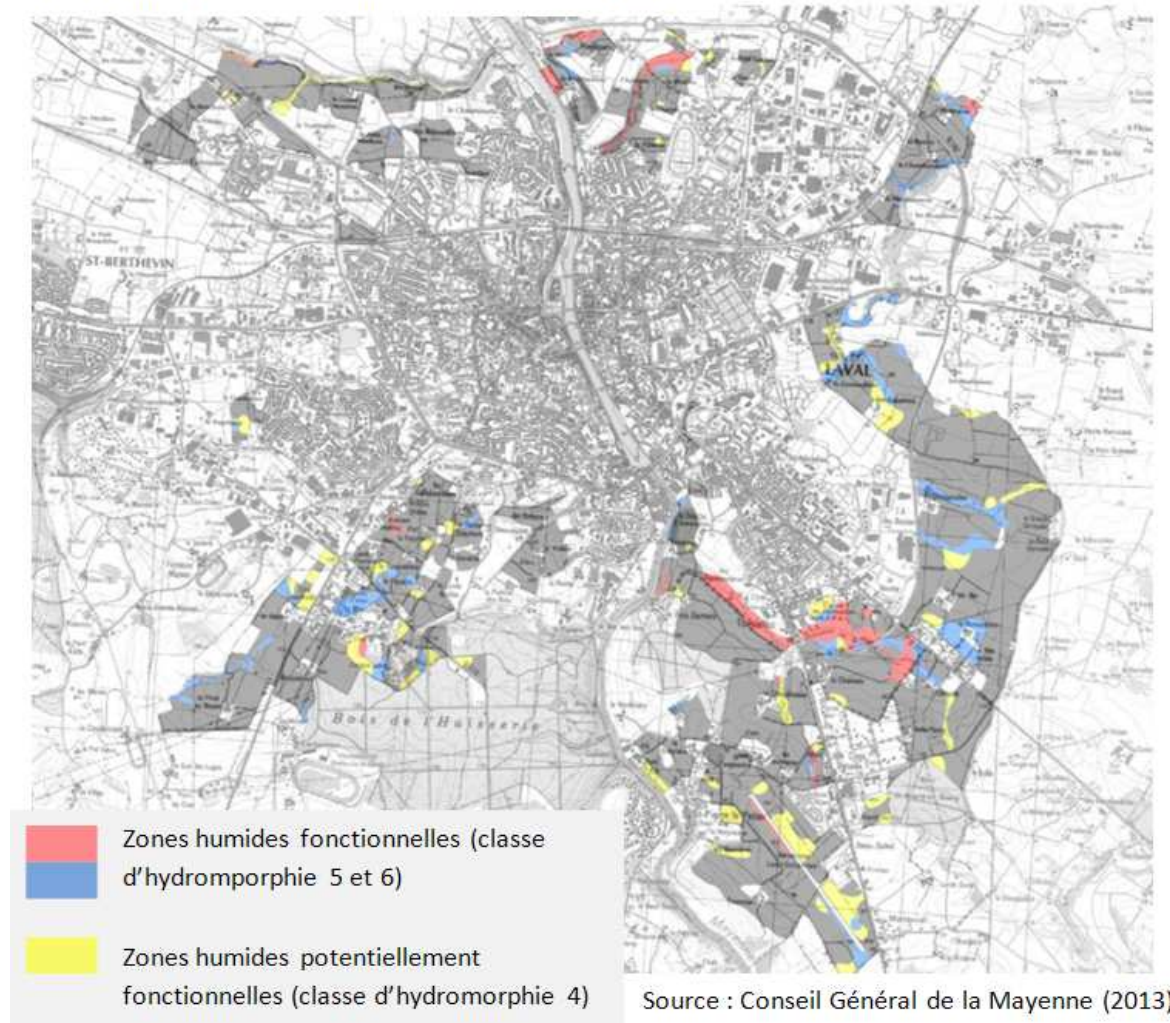


Figure 9 : Inventaire des zones humides de Laval- CG de la Mayenne

Le réseau bocager, outre son intérêt pour diverses espèces d'intérêt (arbres têtards âgés accueillant des espèces protégées), constitue également un maillage intéressant pour la dispersion des espèces sur l'ensemble de la zone. Ce réseau constitue donc un élément majeur pour le maintien de la biodiversité locale (milieux sources, espaces refuges, axes de transit, etc).

5.2.1 LES ZONES HUMIDES

La « zone Nord » de la caserne Ferrié comprend un seul secteur relevant des zones humides dites « fonctionnelles ». Il s'agit d'une petite zone sourceuse temporaire située au milieu du site. La source est relativement active jusqu'au mois d'avril, mais elle s'assèche durant l'été. En contrebas de la source, une mare ainsi qu'un fossé creusé en pied de talus conservent de l'eau toute l'année.

L'exutoire de la zone humide se fait par un petit fossé s'écoulant vers le Nord en direction de la Rocade.

Sur la zone humide, la végétation se rapporte à des formations aquatiques ou amphibies (végétation des mares et des fossés), à des prairies fraîches, à des formations à hautes herbes (mégaphorbiaie à épilobe hirsute) ainsi qu'à des fourrés de saules et de ronces. Les abords de la source se caractérisent par la présence d'un sol brun argilo-limoneux présentant des traces d'hydromorphie dès les 15 premiers centimètres, s'intensifiant en profondeur (redoxisol).

5.2.2 LA FLORE ET LA FAUNE SAUVAGE DANS LA ZONE DE PROJET

La zone Nord du site :

Des investigations de (diagnostic biologique) ont été effectuées de mars à août 2010. Depuis le 42° RT a été démantelé. Aucune activité n'a pu faire évoluer les résultats du diagnostic.

On constate une biodiversité intéressante pour un site en contexte urbain :

- Plus de 200 plantes vasculaires des prairies et des haies,
- Une mosaïque d'habitats et une quiétude intéressante pour la faune,
- Une trentaine d'oiseaux, quelques mammifères, batraciens, reptiles et de nombreux insectes

Malgré une importante diversité, il n'y a pas d'espèce végétale sensible ou protégée sur le site. Cependant, on notera la présence du potamot dense (*Groenlandia densa*), au niveau de la mare et dans le bassin d'orage. Cette espèce reste rare à l'échelle du département (seulement 2 stations connues d'après « la Flore de la Mayenne – David C. & al. – ed. Siloë, 2009 »). Ce potamot figure également sur la liste rouge régionale en tant qu'espèce vulnérable (source : P. Lacroix & al. –janvier 2008).

L'ornithogale divergent (*Ornithogale divergent*), bien que restant assez commun en Mayenne, figure également sur la liste des espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en pays de la Loire (G. Hunault et al. / CSRPN, 1999).

En ce qui concerne la faune, les espèces recensées sont relativement communes, voire très communes et aucune ne bénéficie réellement d'une grande sensibilité au niveau régional ou national. On relèvera cependant que certaines d'entre elles présentent un statut de protection au niveau national ou européen (voir tableau suivant).

Nom latin	Nom vernaculaire	Sensibilité	statut en Mayenne
<i>Groenlandia densa</i>	Potamot dense	LR	R
<i>Ornithogalum umbellatum</i>	Ornithogale divergent	EDZ	AC
<i>Sison amomum</i>	Sison amome		PC (reste fréquent autour de Laval)
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulée		AC
<i>Tussilago farfara</i>	Fussilage		AC (souvent localisé)
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse		PC (indigène ?)
<i>Potentilla recta</i>	Potentille droite		PC (non indigène)
<i>Anchusa arvensis</i>	Buglosse des champs		PC
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif		AC (souvent localisé)

EDZ : Espèce déterminante pour la désignation des ZNIEFF en pays de la Loire (G. Hunault et al., CSRPN - 1999).

LR : Liste rouge régionale (P. Lacroix et al., 2008).

Statut 53 : D'après « La flore de la Mayenne » - David C. & al. - 2009.

- AC : Assez commun

- PC : Peu commun

- R : Rare

Figure 10 : Quelques espèces intéressantes sur le site du quartier Ferrié. (source : CERESA - Diagnostic environnemental sur la zone nord)

Espèce	Statut de protection	Répartition sur le site
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	PN	Population bien implantée sur le site
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	PN, DHIV	De passage en avril. Chasse probablement en été sur le site.
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) Grenouille verte (<i>Rana kl. Esculentus</i>) Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	PN	Populations liées à la zone humide et aux prairies bocagères environnantes.
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	PN, DHIV	Population liée au muret en pierre de la ferme à l'abandon.
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	PN, DH II	Population liée aux vieux chênes
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	DHII	Population liée au bocage âgé (vieux arbres, troncs morts)
Sphinx de l'épilobe (<i>Proserpinus proserpina</i>)	PN, DHIV	Population liée à la zone humide (mégaphorbiaie à épilobe pour les chenilles et prairies attenantes pour les adultes)

Figure 11 : Inventaire des espèces protégées du site Ferrié

Source : Diagnostic environnemental de la zone nord du site Ferrié – CG de la Mayenne

PN : Protection nationale.

Directive européenne 92/43/CEE « habitats, faune, flore »

DHII : Annexe II – Espèces dont la conservation nécessite la désignation de ZSC.

DHIV : Annexe IV – Espèce qui nécessite une protection stricte.

La plupart des oiseaux recensés bénéficient également d'un statut de protection (rouge-gorge, moineau domestique, mésanges etc.), mais ces derniers ne présentent pas de sensibilité particulière. On relèvera cependant la présence d'espèces peu habituelles, notamment pour un site situé en zone urbaine, comme l'alouette des champs et le bruant jaune dont la présence est liée au maintien de grandes prairies, ainsi que le rossignol philomèle qui bénéficie d'un bocage préservé et d'une relative tranquillité.

La zone Sud du site :

La zone Sud du site n'a fait l'objet d'aucune investigation, recensement en matière de milieux naturels, de faune et de flore. Aujourd'hui, la zone sud est la partie urbanisée du site. Actuellement en friche depuis le départ de l'armée, on retrouve des alignements d'arbres, de la végétation spontanée, les murs de l'ancien stand de tir.

6 INCIDENCES DU PROJET

6.1 DESTRUCTION OU DETERIORATION D'HABITATS

Le projet ou les travaux prévus n'amèneront en aucun cas la destruction ou détérioration d'habitat identifié comme prioritaire dans les zones Natura 2000. Il n'y aura pas de destruction ou détérioration d'habitats utilisés par les espèces recensées dans les espaces classés en zone Natura 2000 les plus proches.

Le projet ou les travaux ne seront en aucun cas la cause directe ou indirecte de la destruction ou la détérioration de milieux inscrit dans une trame écologique vitale pour ces mêmes espèces. En effet, le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 13 km et est séparé du périmètre de projet par plusieurs grosses infrastructures, notamment l'A81 et la voie ferrée Le Mans – Vitry.

6.2 DESTRUCTION OU PERTURBATION D'ESPECES

Le projet ou les travaux prévus n'amèneront en aucun cas la destruction ou détérioration d'espèces recensées dans les zones Natura 2000 les plus proches, de manière directe ou indirecte.

Le projet ou les travaux prévus ne seront pas la cause d'un dérangement de ces mêmes espèces.

6.3 PERTURBATIONS POSSIBLES DES ESPECES DANS LEURS FONCTIONS VITALES

Le projet ou les travaux prévus ne seront en aucun cas la cause d'une destruction ou de la détérioration d'habitat utilisés par ces espèces, que ce soit pour leur reproduction, leur aire de repos, ou des zones d'alimentation.

Les espèces identifiées sont susceptibles de se retrouver sur le site du projet, sans que cette présence puisse être liée à une fonction vitale (déplacement, point relai).

Les effets indirects du projet ne devraient pas remettre en cause ces 3 fonctions vitales, pour aucune des espèces animales ou végétale identifiées.

7 CONCLUSION

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il est conclu à l'absence d'incidences du projet sur les zones Natura 2000.

En effet, le projet ou la période de travaux ne seront à l'origine de la perte ou de la destruction partielle d'aucune surface ou un milieu d'intérêt communautaire, d'aucun habitat d'espèce, ni de la destruction ou de la perturbation, directe ou indirecte, d'aucune espèce d'intérêt communautaire.